

## Commune d'OUGNEY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance ordinaire du 24 février 2021

Présents : Mr IVANES Cédric, Mr BÔLE Hervé, Mme GILLET Françoise, Mme MAITRE Aurélie, Mme ROTH DIT BETTONI Emilie, Mme JUY Ghislaine, Mr JOUILLEROT Sébastien, Mr POLYDAMAS Moïse, Mr PILLOT Sébastien, Mr LAVRY Gilles.

Absents excusés : Mr TONNELIER Nicolas qui donne procuration à Mr IVANES Cédric.

#### La séance commence à 19h06

#### **Extension réseau Impasse du Moulin :**

Le Maire fait part au conseil municipal des demandes faites par 3 pétitionnaires pour des demandes de participation aux extensions de réseaux par la commune. La compétence assainissement est à la Communauté de commune Jura nord et l'eau au SIEA le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'extension de réseau Enedis (Enedis prend à sa charge 40%) pour un montant de 2 801.40€ pour 2 parcelles, le Conseil Municipal attend le devis pour le 3<sup>ème</sup> pétitionnaire.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **Travaux église :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal après le passage annuel de l'entreprise PRETRE qui est chargé de l'entretien de l'horloge et du paratonnerre de l'église que ce dernier a souligné l'état de vétusté du cadran de l'horloge ainsi que la minuterie et les connecteurs. Récepteur et minuterie 1 1191€ HT – cadran et aiguilles : 705 € HT (aucuns travaux n'a été fait depuis 40ans.)

Cette même entreprise souligne le fait que l'église n'est pas équipée de parafoudre et qu'il est obligatoire d'en posséder un pour un montant de 882 € TTC.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **Droit de place des marchands ambulants :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés que rencontrent les marchands ambulants avec le couvre feu. Le camion kebab a stoppé son activité et pizza Max travail depuis chez lui, c'est pourquoi Mr le Maire propose la gratuité du droit de place pour l'année 2021.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **Païement des dépenses d'investissement en 2021 avant le vote du budget :**

*Vu l'article L1612-1 du CGCT,*

**Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune et dans l'attente du vote du budget 2021, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets 2020.**

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,*

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2020 comme suit :

Rappel budget Montant autoriser	2020 (max 25%)
Chapitre 21 immobilisations corporelles 13 290€	3 322€
Chapitre 23 immobilisations en cours 231 100€	57 775€

**Approuve à l'unanimité.**

### **Travaux Route de Bresilley, Rue des jardins et de Saligney :**

Le Maire donne la parole à Mr Pillot qui fait part au Conseil Municipal les nouveaux devis reçu pour les travaux de ruissellement à effectuer les travaux Route de Bresilley, Rue des jardins et l'étang.

ECB 33 048€ HT

MALPESAS : 27 425.29€ HT

THIOU : 21 402€ HT

Suivant le cahier des charges et la spécificité des travaux le Conseil Municipal porte son choix sur l'entreprise MALPESAS.

**Approuve à l'unanimité.**

### **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement**

Pour la cohésion des travaux prévu sur notre village, le conseil d'architecture nous propose de dessiner nos projets, gérer l'enveloppe budgétaire et le suivi des travaux. Pour cela le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement nous demande d'adhérer à leur association pour un montant annuel de 60€ et ainsi que 2 640 € pour la réalisation des projets.

**11 CONTRE**

### **Rénovation ancienne poste**

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de faire une nouvelle demande de subvention DST en plus de la demande de subvention DETR déjà obtenu (d'un montant de 48 158.67 €)

**Approuve à l'unanimité.**

#### ***Entendu l'expose de Monsieur le Maire,***

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 25/06/2018 confiant au SIDEC la maitrise d'œuvre de l'opération ainsi qu'une mission d'assistance administrative,
- Celle du 16/01/2019 approuvant l'estimation des travaux, toutes dépenses confondues à 186 701,00€ HT et sollicitant une subvention au titre de la DETR,

Considérant l'Avant-projet Définitif établi par le maitre d'œuvre estimant le montant des travaux à 162 014,50€ HT, soit un montant toutes dépenses confondues de 194 000€ HT (232 324,80€ TTC). Le diagnostic amiante et plomb n'étant pas réalisé, ce montant ne comprend pas les travaux de désamiantage et déplombage éventuellement nécessaire.

#### **Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'Avant-projet Définitif établi par la maitre d'œuvre et estimant les travaux à 162 014,50€ HT soit 194 000€ HT (232 324,80€ TTC), toutes dépenses confondues.
- **SOLLICITE** la subvention au titre de la DST à hauteur de 32 403€.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions et à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Validation devis travaux ancienne poste**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçu dans le cadre de l'appel d'offre pour le marché des travaux de l'ancienne poste par le SIDEC ;

- Consultation coordinateur sécurité et protection :

PMM : 1 620 € HT

APAVE : 1 568 € HT

ACE BTP 2 255€ HT

**Le conseil choisi la société APAVE**

**Approuve à l'unanimité.**

- Diagnostic amiante/plomb

APAVE : n'a pas répondu

DEKRA : 990€ HT

SL DIAG : 600€ HT

**Le conseil choisi la société SL DIAG**

**Approuve à l'unanimité.**

- Consultation Contrôle technique

DEKRA : 2 220€ HT

QUALICONSULT : 2 040€ HT

SOCOTEC : 2 225€ HT

**Le conseil choisi la société QUALICONSULT**

**Approuve à l'unanimité.**

### **Demande d'aide social**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le préfet a fait une demande de relogement pour un administré faisant l'objet d'une mesure d'expulsion, la commune n'ayant pas de logement vacant, le Maire propose d'avancer les loyers dû au propriétaire afin d'effacer sa dette et proposer à l'administré un remboursement échelonné.

**10 POUR 1 ABSTENTION**

### **Questions diverses**

- Achat ordinateur pour le secrétariat de mairie.
- Rebouchage des nids de poules, travaux à contrôler.
- Regards rue de la gare l'eau passe par-dessus les buses en cas de grosse pluie.
- Le Maire a reçu en mairie un élève ayant 18 jours d'absence non justifiés.
- Le faux plafond de la classe élémentaire s'est effondré pendant les vacances nous avons reçu une facture de 176€ pour le nettoyage et l'enlèvement des déchets. L'expert est passé.
- PLUi Le Maire a assisté à la réunion pour le nouveau PLUi le mercredi 24 février pour réfléchir au zonage de notre futur PLUi qui doit être mis en place en juin 2022.
- Le Maire a rencontré une personne du département pour parler des travaux et des subventions possibles. Tous nos projets de travaux peuvent être subventionnés entre 25 et 33%.

La séance est levée à 20H48

Le Maire  
Cédric IVANES